

Mercredi 10 Juin 2009 - n°468

Economie - Assemblée générale de la FMVM - 4 Juin 2009 : Quelle place demain pour les villes moyennes françaises ?

Election - Elections européennes - Résultats au niveau de l'UE à 27

Economie - Comité interministériel de prévention de la délinquance

Economie - La BEI booste le financement de la rénovation urbaine

Economie - Agenda

Economie - Réformes des collectivités territoriales - Alain Marleix conforte le modèle des villes moyennes

Economie - Plan de relance - Patrick Devedjian présente la dimension territoriale du plan de relance

ECONOMIE

Assemblée générale de la FMVM - 4 Juin 2009 : Quelle place demain pour les villes moyennes françaises ?

Les 4^{es} Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités se sont tenues à Châlons-en-Champagne, jeudi 4 et vendredi 5 juin 2009. Consacrées aux principales réformes en cours et aux solutions innovantes que proposent les villes moyennes pour faire face à la crise, ces Assises ont été un franc succès. Pendant deux jours, ces Assises ont réuni près de 300 participants, de nombreux maires de villes moyennes et présidents d'intercommunalités, leurs représentants élus ou fonctionnaires, experts et partenaires, mais aussi Alain Marleix, le secrétaire d'État à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales, et Patrick Devedjian, ministre chargé de la mise en œuvre du plan de Relance. Réunis auparavant en Assemblée générale, les maires des villes moyennes et présidents de leurs intercommunalités ont adopté une résolution portant sur la réforme des collectivités locales, la taxe professionnelle et la politique de la ville.

En matière d'intercommunalité, les maires des villes moyennes et les présidents de leurs intercommunalités ont demandé aux représentants du gouvernement :

- qu'au-delà de l'achèvement de la carte intercommunale, une rationalisation soit aussi mise en place.
- que chaque commune soit représentée dans l'EPCI.
- de rééquilibrer au sein de l'intercommunalité la représentation des communes membres au regard de leur poids démographique. La loi doit prévoir expressément que la représentation tient davantage compte de l'importance des populations. Dans l'hypothèse où la ville centre représente plus de 50 % de la population, sa représentativité pourrait être fixée à 50 % des délégués communautaires.

S'agissant de la réforme de la taxe professionnelle, les maires des villes moyennes et les présidents de leurs intercommunalités ont tenu à rappeler solennellement :

- la promesse du gouvernement de garantir aux collectivités territoriales un niveau de ressources qui leur permettent d'assurer leurs charges ;
- la nécessité de maintenir un lien économique fort entre entreprises et territoires, par un levier fiscal dynamique ;
- leur refus de reporter la charge fiscale actuelle des entreprises sur les ménages.

Des simulations doivent être fournies sur ces bases, en prévision des travaux communs sur cette réforme.

Enfin, **en matière de politique de la ville**, les représentants de la FMVM ont souhaité :

- plus de souplesse en matière de pilotage et plus de place à la négociation dans la mise en œuvre des nouveaux plans de ville et que cette nouvelle génération s'inscrive dans une durée plus longue ;
- un interlocuteur unique pour représenter l'autorité de l'État.
- une distinction très claire de la situation des grands ensembles de l'Ile-de-France, du reste de la province, concernant le nouveau zonage. La FMVM souhaite se baser sur des critères nationaux simples et indiscutables comme la démographie, les logements sociaux, les retards de scolarité, le revenu par habitant, la pression et la richesse fiscale de la commune (effort et potentiel fiscal).

ELECTION

Elections européennes - Résultats au niveau de l'UE à 27

Jusqu'en 2009, 785 députés siégeaient au Parlement européen depuis l'élargissement à la Roumanie et à la Bulgarie. Depuis l'application du traité de Nice, le nombre de députés est fixé à 736. Le nombre de députés élus dans chaque Etat membre est proportionnel à la taille de ce pays. C'est l'Allemagne qui en compte le plus (99) et Malte le moins (5). La France dispose ainsi de 72 députés, la Belgique 22 et le Luxembourg 6.

Participation en baisse

Depuis 1979, malgré les changements successifs de périmètre de la CEE, puis de l'Union européenne, le taux de participation reste en baisse constante : 62 % en 1979, 59 % en 1984, 58 % en 1989, 57 % en 1994, 49,5 % en 1999,

45,8 % en 2004, et 43,1 % en 2009. En France, le taux de participation s'est élevé le 7 juin dernier à hauteur de 40,7 %, 65 % (contre 42,8 % en 2004, soit -2,15 points). Par ailleurs, la baisse de la participation est très importante en Lituanie (20,9 %, soit -27,5 points) où, il faut le rappeler, il y a cinq ans les élections européennes étaient couplées avec le 1er tour de l'élection présidentielle ; à Chypre (59,4 %, soit -11,7 points) et en Grèce (52,18 %, soit -11 points). Le vote est obligatoire dans ces deux derniers Etats même si les autorités avaient annoncé qu'aucune sanction ne serait appliquée en cas d'abstention. La participation a toutefois fortement augmenté dans six Etats membres : +16,5 points en Estonie (43,2%), +11,72 en Lettonie (53,06 %), +11,65 au Danemark (59,5%), +8,81 en Bulgarie (37,49 %), +6,53 en Pologne (27,4 %) et +6 en Suède (43,8 %).

Les groupes politiques

À partir de juillet 2009, tout groupe politique au Parlement européen devra être constitué de députés d'au moins sept Etats membres, les conditions ayant été durcies en la matière. Le nombre minimum de députés nécessaires pour constituer un groupe politique est fixé à 25. La répartition des députés en fonction des groupes devrait probablement être la suivante :

- groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens (PPE-DE), 263 membres ;
- groupe socialiste au Parlement européen (PSE), 159 membres ;
- groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ALDE), 80 membres
- groupe Union pour l'Europe des Nations (UEN), 35 membres ;
- groupe des Verts/Alliance libre européenne (GREENS/ EFA), 52 membres ;
- groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/ NGL), 33 membres ;
- groupe Indépendance/Démocratie (IND/ DEM), 19 membres ;
- autres, 90 membres.

Toutefois, il s'agit de rester prudent avec ces premières estimations diffusées dès cette semaine par les instituts de sondage. L'état définitif des forces en présence ne pourra être connu en réalité qu'après la session constitutive du Parlement européen, mi-juillet, au cours de laquelle les groupes seront officiellement formés. D'ici là, tractations et alliances peuvent changer le visage de l'assemblée, à l'exemple du départ annoncé des conservateurs britanniques du Parti populaire européen (PPE-DE), et qui ont d'ores et déjà annoncé leur intention de former un nouveau groupe. Aussi, le groupe Indépendance et démocratie, avec 19 membres de cinq pays différents, pourrait ne pas se maintenir, à moins qu'il ne convainque au minimum 6 députés de deux pays différents. Dans ce contexte général encore flou, la France devrait envoyer normalement 30 députés au PPE, 14 au PSE, 14 chez les Verts, 6 chez ALDE, 4 au GUE/NGL et 1 à IND/DEM, et 3 autres députés français ne font pour l'instant partie d'aucun groupe.

La suite

À partir du 29 juin, les députés se rencontreront et formeront les groupes politiques en vue de la session constitutive qui pourrait débiter le 14 juillet à Strasbourg. Ils éliront aussi à cette occasion le nouveau président du Parlement européen.

Pour en savoir plus, le site dédié du Parlement européen : <http://www.elections2009-results.eu/>

ECONOMIE

Comité interministériel de prévention de la délinquance

François Fillon a réuni, le 4 juin dernier, le Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) afin de préparer pour septembre un plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes. Le Premier ministre a décidé de faire procéder à l'évaluation de la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance d'ici à la fin du mois de juillet.

La réunion du CIPD a permis de lancer le travail d'élaboration du plan national de prévention de la délinquance selon des premières orientations qui pourront être affinées ou complétées en fonction des résultats de l'évaluation. Elles comprennent :

- L'amélioration du suivi individuel des mineurs délinquants dans un but préventif en facilitant le fonctionnement des groupes de suivi et d'échanges prévus par la loi de 2007.
- La réforme des politiques d'accompagnement parental par une meilleure définition de leurs priorités et de leur pilotage.
- La « sanctuarisation » des établissements scolaires qui doivent être mis à l'abri des intrusions et des violences.
- Le développement de la vidéoprotection.
- La mise en œuvre d'un programme de lutte contre les violences intrafamiliales qui ont connu une forte progression.
- Le renforcement de l'aide aux victimes.

Dores et déjà, des groupes de travail ont été constitués dans les ministères concernés pour établir le plan national de prévention de la délinquance suivant ces orientations. Elles seront complétées, notamment en vue de la prévention de l'addiction aux stupéfiants et à l'alcool.

Enfin, ces orientations « s'inscriront dans le cadre d'une relance des contrats locaux de sécurité qui deviendront le cadre privilégié des actions partenariales de prévention de la délinquance entre l'État et les collectivités locales » a souligné François Fillon.

ECONOMIE

La BEI booste le financement de la rénovation urbaine

Brice Hortefeux, ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la solidarité et de la Ville, a signé un protocole avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine

(ANRU), pour soutenir la rénovation urbaine dans les quartiers populaires.

Ce financement vise trois objectifs :

1- Participer à la rénovation durable des quartiers sensibles en France, dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU). La BEI a accompagné ce programme piloté par l'ANRU, depuis son lancement en 2003, notamment par deux prêts cadres de 500 millions d'euros chacun.

2- Soutenir les collectivités locales qui ont adopté une démarche environnementale contribuant aux objectifs de réduction des émissions de CO₂. Ainsi, les communes ou intercommunalités qui ont une convention avec l'ANRU et qui ont déjà adopté une démarche environnementale peuvent bénéficier de ce financement. Les trois démarches environnementales reconnues sont les suivantes : la signature de l'« Agenda 21 », l'adoption d'un Plan Climat., et l'adhésion à la « Convention des maires » lancée le 29 janvier 2009 par la Commission européenne, afin de faire participer la population à la lutte contre le réchauffement planétaire.

3- Participer au plan de relance de l'économie. Le montant de ce nouveau prêt a augmenté de 20% en passant de 500 à 600 millions d'euros. Son lancement a été accéléré d'un an.

Contact :

Cabinet du ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville : Elisabeth Boucher

- T. 01 44 38 22 03

[\[email protected\]](#) /

ECONOMIE

Agenda

24 juin 2009

Paris

La FMVM réunit sa commission Europe

30 juin 2009

Paris

Dîner-débat sur la gestion du service public de l'eau

En partenariat avec l'AMGVF et les Eco-maires

1er juillet 2009

Paris

- Réunion du Conseil d'administration de la FMVM

- Audience ministérielle avec Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

ECONOMIE

Réformes des collectivités territoriales - Alain Marleix conforte le modèle des villes moyennes

Après que Bruno Bourg-Broc, président de la Fédération des Maires des Villes Moyennes ait présenté les grandes lignes de la résolution adoptée le matin même par l'Assemblée générale (voir supra), Alain Marleix, secrétaire d'État à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales a reconnu que les villes moyennes traversaient des mutations sans précédent.

« Elles sont, en effet, concernées par la révision générale des politiques publiques, qui vise à rationaliser l'implantation de nos grands services publics. Elles sont également au cœur de la réforme des collectivités territoriales, qui devra simplifier le paysage administratif local. Tout cela sans compter la réforme de la taxe professionnelle, qui aura bien évidemment un impact sur les villes moyennes et leurs intercommunalités, car elle constitue souvent la ressource la plus dynamique ». Face aux défis auxquels font face les villes moyennes et leurs intercommunalités, Alain Marleix estime que « les villes moyennes doivent adopter une démarche pragmatique et dynamique pour préserver et redéfinir leur modèle au milieu de ces changements. (...) Vous me trouverez toujours à vos côtés, avec le gouvernement, pour vous aider à conforter le modèle des villes moyennes qui est aussi caractéristique de notre géographie humaine et administrative ».

Alain Marleix a souligné l'importance de ces transformations dans cette période de crise et a relevé l'ampleur des moyens mis en œuvre par l'État pour participer au redressement financier du pays, avec le remboursement anticipé du FCTVA. Cette mesure phare du plan de relance a permis l'établissement de 19 540 conventions, pour un montant d'investissement prévu de 54,52 milliards d'euros, soit une augmentation par rapport à la moyenne des années précédentes de plus 54 %.

Réforme territoriale

Évoquant les conclusions du Comité Balladur, Alain Marleix a insisté sur les constats partagés avec la FMVM : la confusion des responsabilités et des financements, une fiscalité locale injuste et illisible, le « millefeuille » des collectivités locales...

Parmi les principales pistes de réflexion dégagées par le rapport Balladur, Alain Marleix a relevé les propositions de consensus avec l'enquête réalisée par la FMVM : le rapprochement des régions, des départements (et la création de

conseillers territoriaux avec un mode de scrutin maintenant « *un fort ancrage local pour ces élus* », l'achèvement de l'intercommunalité et le rassemblement large des communes périphériques, l'élection des conseillers communautaires en même temps que les conseillers municipaux selon un système de fléchage. S'agissant de la création des métropoles, il a indiqué aussi que « *le renforcement des grandes villes ne doit pas conduire à l'affaiblissement des villes moyennes* » et qu'il faut « *sortir d'une vision archaïque de l'aménagement du territoire où les unes ne pouvaient croître qu'au détriment des autres* ». Alain Marleix a précisé encore que le gouvernement souhaite « *offrir aux villes de moindre taille la possibilité de se rapprocher au sein de communes nouvelles, qui seront la déclinaison des métropoles dans les bassins de vie plus réduits* ».

Réforme de la taxe professionnelle

Alain Marleix a par ailleurs voulu assurer les élus des villes moyennes que la réforme de la taxe professionnelle serait réalisée dans le respect des principes fondamentaux. « *La perte de ressources due à la réforme de la taxe professionnelle donnera lieu à compensation intégrale pour les collectivités territoriales. Cela signifie qu'il n'y aura pas de pertes de recettes à la suite de cette réforme. C'est vrai au niveau global : les 22 milliards d'euros que représente la taxe professionnelle assise sur les équipements et biens mobiliers (EBM) seront compensés. C'est vrai aussi au niveau individuel : chaque collectivité retrouvera un niveau de ressources équivalent. Après le transfert de ressources fiscales, si un manque à gagner persistait, une dotation viendrait combler ce déficit* ».

Le principe constitutionnel d'autonomie financière sera respecté : « *cela signifie que cette compensation sera assurée pour l'essentiel par des transferts d'impôts, conformément aux exigences constitutionnelles. Le recours éventuel à des dotations pour compenser cette suppression ne pourra donc concerner qu'une part limitée* ».

Allant dans le sens des demandes de la FMVM, le secrétaire d'État à l'Intérieur a indiqué enfin que « *le Gouvernement avait également le souci de maintenir un lien entre entreprises et territoires, parce qu'un impôt économique local constitue un juste retour pour les efforts que les élus locaux entreprennent au bénéfice du secteur économique* ».

ECONOMIE

Plan de relance - Patrick Devedjian présente la dimension territoriale du plan de relance

Le ministre chargé de la mise en œuvre du plan de Relance, est intervenu, le vendredi 5 juin, en clôture des Assises des Villes Moyennes et de leurs Intercommunalités, pour expliquer les dispositifs mis en œuvre par le gouvernement dans le cadre de l'effort de relance.

Patrick Devedjian a tout d'abord décrit les mesures prises au niveau national pour assurer la stabilité du système bancaire (garantie aux prêts octroyés aux banques dans la limite de 320 milliards d'euros, et injection de 21,5 milliards dans le capital de six banques) et pour relancer l'économie (deux lois de finances rectificatives et une loi d'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés), complétés par des mesures de justice et de solidarité (fonds d'investissement social de 205 millions à 3 milliards d'euros).

Mais ce sont également 15,1 milliards d'euros qui serviront à construire des infrastructures de tous types sur tout le territoire, afin de mettre en œuvre des politiques actives de l'emploi.

470 chantiers ont déjà été ouverts sur les 1 000 annoncés en février dernier.

Les chantiers de relance territoriale par ministère

Patrick Devedjian a ensuite longuement détaillé les chantiers de relance au niveau local, par ministère, en apportant chaque fois de nombreux exemples de villes moyennes qui en bénéficient. Le ministère de la Culture a ainsi soutenu l'intégration au plan de relance d'un Plan Cathédrale de 25 millions d'euros, qui permet la rénovation de nombreux édifices. Quelques châteaux, beffrois, fortifications ou remparts des villes moyennes seront aussi bénéficiaires du plan de relance.

Le ministère de la Défense profite du plan de relance qui lui donne les moyens de procéder à des chantiers dans des sites qui n'étaient pas prévus, et cela pour un montant total de 220 millions d'euros, sur une centaine de sites, dont de nombreux sites militaires de villes moyennes.

Le ministère de la Justice lance lui aussi de grands chantiers de rénovation ou de sécurisation de ses sites (pénitentiaires, palais de justice...) en assurant leur mise aux normes d'accessibilité.

En ce qui concerne le logement, le prêt à taux zéro, doublé pour le neuf, est en place depuis janvier 2009, et l'ANRU a déjà permis, via une enveloppe de 350 millions d'euros du plan de relance, de réaliser plus de 4 milliards de travaux, dont de nombreuses villes moyennes bénéficient, jusqu'à 3 millions d'euros par ville.

Le remboursement anticipé du FCTVA

Le ministre a qualifié le remboursement anticipé du FCTVA de « grand succès » qui démontre l'implication des collectivités locales dans la relance. Ce nouveau mécanisme de remboursement de la TVA pour les collectivités qui s'engagent à investir davantage cette année constitue, selon Patrick Devedjian, « une subvention d'investissement non affectée qui respecte entièrement les choix des exécutifs et renforce de manière pérenne les recettes de leur section d'investissement ». Le remboursement anticipé du FCTVA a fait l'objet de 19 500 conventions pour un total de 54,4 milliards d'investissement au niveau national. 70% des adhérents de la FMVM ont adhéré à ce nouveau dispositif.

Lors des questions avec la salle, André Billardon, maire du Creusot, a salué ce dispositif comme une « bonne mesure ». Il a toutefois ajouté que le gouvernement devrait être plus exigeant sur le retour, et a questionné le ministre sur l'opportunité d'une reconduction de ce remboursement en 2010. Celui-ci a répondu qu'il était envisagé une mesure de « rattrapage » pour permettre aux collectivités qui n'avaient pas pu signer de convention cette année (pour des raisons techniques) de pouvoir le faire en 2010.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi